



Extrait du registre
des délibérations du
conseil municipal de
la Ville de Loupian

N° 3223

Conseillers en exercice : 19
Présents ou représentés : 14
Absents : 5

Séance publique du mardi 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, et le mardi 24 du mois de octobre 2023 à 18 heures et 30 minutes, s'est tenue une séance publique ordinaire du conseil municipal, dont il avait été opéré à la convocation de ses membres et à l'affichage public à la porte de l'Hôtel de Ville dès le 18 du mois de octobre, sous la présidence d'Alain VIDAL, Maire.

Secrétaire de séance : Nicolas CHARBONNIER

Présents : Alain VIDAL, Ghislaine SABORIT, Bernard VIDAL, Claire TURREL, Pascal MUSENGER, Pauline MARTIN, David BLANCHARD, Nicolas CHARBONNIER, Jeannette ROUZIERE VIDAL, Alain LABBE, Francis PELAYO, Stéphanie GINESTET (douze présents)

Procurator(s) : Fanny GARRIGUES à Bernard VIDAL, Philippe BRUNEAU à Alain VIDAL (deux procurations)

Absent(s) : Laurent GIBERT, Julie JEANJEAN, Grégory DUCELLIER, Carine LETALLE, André GENNA (cinq absents)

Apurement du compte 429 du budget camping

Rapporteur Madame Ghislaine SABORIT, Première adjointe

L'instruction budgétaire M4 rappelle le fonctionnement des comptes de tiers et notamment le compte 429 – déficits et débits des comptables et régisseurs.

Le solde du compte 429 au 31/12/2022 est débiteur de 100 €, Cette anomalie peut être consécutive à une dépense irrégulièrement payée par le régisseur, une recette non recouvrée ou en la constatation d'un déficit dans la régie.

La gestion de la régie 2022 est clôturée et les recherches de la cause de cette anomalie semblent infructueuses, il y a lieu de procéder à la prise en charge par le budget principal de ce déficit.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie en séance le 19 octobre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame la Première adjointe, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, de prendre en charge cette anomalie du budget camping par un mandat au compte 65888 sur le budget principal,

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,

